

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio-culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Sylvie COURAGEUX (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRADAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Patrick BORNET (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Philippe SERRE (Saignes) à Éric MOULIER (Saignes), Joëlle Noël (Trémouille) à Catherine BARRIER (Saignes), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret)

Secrétaire de séance : Clotilde JUILLARD

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 14 février 2023

20230220040DE

DELIBERATION POUR LA SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU FEDER POUR LA CREATION D'UN PÔLE ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'aménagement d'un pôle enfance jeunesse à destination des 0 – 25 ans sur la commune d'Ydes a pour but de créer un lieu emblématique de la politique de développement territorial de la CCSA, de faire cohabiter une grande diversité de services d'accueil du public tout en donnant l'image d'une offre de services globale et de proposer un service supplémentaire et de qualité sur l'intégralité du territoire. Actuellement les différents services sont éclatés sur le territoire et difficilement identifiables par la population.

L'enjeu majeur de ce projet est donc d'apporter une cohésion auprès des services enfance jeunesse du territoire, tout en souhaitant les développer pour créer une offre globale et facilement identifiable par la population locale.

La consultation de Maîtrise d'œuvre étant en cours, il convient de solliciter les financeurs. Monsieur le Président propose de solliciter le FEDER pour un montant de 300 000,00 € au taux de 18,4%.

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant	Taux %
Pôle enfance jeunesse	1 480 000,00 €	FEDER	300 000,00 €	18,40 %
Aménagements extérieurs	150 000,00 €	ETAT (DETR)	300 000,00 €	18,40%
		CD15 FCD 2022/2027	350 000,00 €	21,5%
		CD15 FCI	33 500,00 €	2%
		CAF	300 000,00 €	18,40 %
		Autofinancement	346 500,00 €	21,30 %
TOTAL	1 630 000,00 €	TOTAL	1 630 000,00 €	100 %

RF
PRÉFECTURE D AURILLAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/02/2023
015-241501055-20230220-20230220040DE-DE

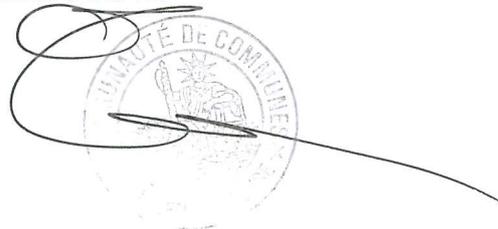
Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR autorise Monsieur le Président à solliciter le FEDER pour un montant de 300 000,00 € à un taux de 18,40% et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 20 février 2023

Pour extrait certifié conforme,

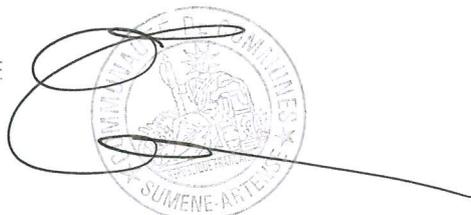
Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le **27 FEV. 2023**
Affichée ou notifiée le **27 FEV. 2023**
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.